

## « Concours Gagnez un an de yogourt »

### Règlement officiel

1. Le « Concours Gagnez un an de yogourt » (le « concours ») est organisé au nom d'Aliments Ultima inc. (le « commanditaire ») par SNIPP Interactive inc. (l'« administrateur du concours »). Le concours se déroule dans les magasins IGA, IGA extra, Sobeys, et Safeway participants au Canada (les « magasins participants ») et en ligne sur le site Web <https://iogo-concours.com>, du 9 août 2021 à 0 h 01 min (HAE) au 5 septembre 2021 à 23 h 59 min 59 s (HAE) (la « période du concours »).

### ADMISSIBILITÉ

2. Le concours s'adresse uniquement aux résidents du Canada, âgés de dix-huit (18) ans ou plus. Ne sont pas admissibles les employés, membres, représentants, administrateurs, dirigeants et mandataires du commanditaire, de l'administrateur du concours, de toute compagnie, société, fiducie ou autre entité juridique contrôlée par eux ou affiliée à eux, leurs agences de publicité et de promotion, les fournisseurs du prix, du matériel et des services liés à ce concours, ainsi que les membres de leur famille immédiate (frères, sœurs, enfants, père, mère), leur conjoint légal ou de fait et toute personne avec laquelle demeurent ces employés, membres, représentants, administrateurs, dirigeants et mandataires.

### COMMENT PARTICIPER

#### Aucun achat nécessaire

3. Aucun achat n'est nécessaire pour participer au concours. Le participant peut soit acheter un produit participant (ci-après défini), soit s'inscrire au concours en suivant les étapes détaillées au paragraphe 3.3 ci-dessous pour participer au concours.

3.1. Dans le cas d'une participation avec achat, vous pouvez participer au concours en achetant un produit de yogourt iÖGO Récolte Canadienne (les « produits participants ») dans un magasin participant et en soumettant le reçu indiquant l'achat admissible du produit participant au <https://iogo-concours.com> (le « site Web du concours ») avec votre nom complet, votre courriel, votre numéro de téléphone, votre adresse postale et la confirmation que vous avez lu, compris et accepté le règlement du concours (la « soumission »).

3.2. Pour chaque produit admissible figurant sur votre soumission, vous recevrez une (1) participation au tirage au sort (chacune étant une « participation »), sous réserve des limites décrites ci-dessous.

3.3. Vous pouvez également participer au concours sans achat en vous connectant au site <https://iogo-concours.com/fr/AmoeEntry.aspx> et en remplissant le formulaire d'inscription dans son intégralité pour recevoir une (1) participation.

3.4. Toutes les inscriptions au concours doivent être reçues entre le 9 août 2021 à 0 h 01 (HAE) et le 12 septembre à 23 h 59 (HAE);

3.5. L'ordinateur de l'administrateur du concours est le dispositif officiel de chronométrage pour ce concours; et

3.6. En cas de litige sur l'identité d'un participant, l'inscription sera considérée comme ayant été effectuée par la personne physique à qui l'adresse électronique a été attribuée par le fournisseur de services de messagerie.

4. **Limites de participation.** Les participants doivent respecter les limites suivantes sous peine d'être disqualifiés :

4.1. Lorsqu'un participant possède plus d'une adresse de courriel, il ne doit en utiliser qu'une (1); et

4.2. Les participations sont limitées à quinze (15) par personne et par adresse de courriel pendant la durée du concours, quel que soit le mode d'inscription.

Les inscriptions multiples reçues d'une personne ou d'une adresse courriel dépassant la limite indiquée ci-dessus seront annulées. Les inscriptions générées par des scripts, des macros ou d'autres moyens automatisés et les inscriptions par tout moyen permettant de contourner le processus de participation seront considérées comme invalides. Toutes les inscriptions deviennent la propriété exclusive du commanditaire une fois soumises et ne seront pas retournées.

## **PRIX**

5. Vingt (20) prix seront tirés au sort. Chaque prix consiste en un (1) an de coupons de yogourt iÖGO Récolte Canadienne, utilisables à la discrétion de chaque personne gagnante, d'une valeur au détail de cinq cent vingt dollars (520 \$) chacun. La valeur

au détail approximative totale de tous les prix combinés est de 10 400 dollars canadiens.

6.

6.1. **Limite de prix.** Il y a une limite d'un (1) prix par personne et par résidence pour la période du concours.

## **TIRAGE**

7. Le 21 septembre 2021, vingt (20) gagnants seront sélectionnés au hasard à 10 h 00 (HAE) au bureau de l'administrateur du concours, situé au 2132 - 4710 Kingsway Burnaby, C.-B. Canada, V5H 4M2.

8. La sélection sera effectuée parmi tous les bulletins de participation admissibles reçus au moment du tirage pendant la période du concours. Les participants sélectionnés recevront chacun un (1) prix.

9. **Chances de gagner.** Les chances de gagner sont les suivantes :

Les chances de gagner un prix dépendent du nombre de participations admissibles enregistrées pendant la période du concours.

## **REMISE DES PRIX**

10. Pour être déclaré gagnante, toute personne participante sélectionnée doit :

10.1. Être jointe par l'administrateur du concours par téléphone ou par courriel, à la seule discrétion de l'administrateur, en utilisant les coordonnées fournies au moment de l'inscription, dans les trois (3) jours suivant le tirage. Si la personne sélectionnée est jointe par courriel, elle doit répondre conformément aux instructions données dans le courriel, selon le cas. En cas de retour d'une notification de prix parce que le courriel du participant est inaccessible, l'administrateur aura toute latitude pour disqualifier la participation de la personne sélectionnée ou pour essayer de la joindre par téléphone;

10.2. Répondre correctement, sans aide d'aucune sorte, qu'elle soit mécanique, électronique ou autre, à une question réglementaire d'ordre mathématique posée par l'administrateur du concours. Si la personne sélectionnée ne répond pas correctement à la question, elle sera disqualifiée et un autre participant sera sélectionné au hasard. La personne qui aura répondu correctement à la question

réglementaire sera informée par téléphone ou par courriel, à la seule discrétion de l'administrateur, en utilisant les coordonnées fournies au moment de l'inscription;

10.3. Sur demande et en temps utile, fournir une carte d'identité avec photo.

11. Le prix sera envoyé par courrier physique en utilisant les coordonnées fournies au moment de l'inscription, entre 4 et 6 semaines après que la personne potentiellement gagnante aura été déclarée gagnante.

12. Le non-respect de l'une des conditions mentionnées dans le présent règlement du concours ou l'absence d'acceptation du prix entraînera la disqualification de toute personne sélectionnée. Dans un tel cas, le commanditaire peut, à sa seule discrétion, annuler le prix ou organiser un nouveau tirage jusqu'à ce qu'un(e) participant(e) soit sélectionné(e) et déclaré(e) gagnant(e).

## **CONDITIONS GÉNÉRALES**

13. **Vérification.** Les soumissions et les formulaires de déclaration sont sujets à vérification par le commanditaire et/ou l'administrateur du concours. Tout envoi ou formulaire de déclaration qui est, selon le cas, incomplet, illisible, mutilé, frauduleux, enregistré ou soumis en retard, portant une adresse de courriel ou un numéro de téléphone non valide, ne fournissant pas la bonne réponse à la question d'habileté mathématique ou autrement non conforme sera rejeté et ne donnera pas droit à une participation ou au prix, selon le cas.

14. **Disqualification.** Le commanditaire se réserve le droit de disqualifier une personne ou d'annuler une ou plusieurs participations d'une personne qui s'est inscrite ou tente de participer à ce concours en utilisant des méthodes qui ne sont pas conformes au règlement du concours ou qui sont injustes pour les autres participants (par exemple, des inscriptions dépassant la limite autorisée). Une telle personne pourra être dénoncée aux autorités judiciaires compétentes.

15. **Conduite du concours.** Toute tentative de saboter délibérément le déroulement légitime de ce concours constitue une violation des lois civiles et criminelles. En cas de telles tentatives, le commanditaire se réserve le droit de rejeter les inscriptions de la personne participante et d'obtenir une réparation équitable en vertu des lois applicables.

16. **Acceptation des prix.** Les prix doivent être acceptés tels qu'ils sont décrits dans le présent règlement et ne peuvent en aucun cas être, en tout ou en partie, transférés à une autre personne, remplacés par un autre prix ou échangés contre de l'argent, sauf dans les cas prévus au paragraphe ci-dessous.
17. **Substitution des prix.** Dans le cas où il serait impossible, difficile ou plus coûteux pour le commanditaire d'attribuer un prix (ou une partie de celui-ci) tel que décrit dans le présent règlement, il se réserve le droit d'attribuer un prix (ou une partie de celui-ci) de même nature et de valeur équivalente ou, à sa seule discrétion, la valeur en espèces du prix (ou de la partie de celui-ci) tel qu'indiqué dans le règlement du concours.
18. **Limite de responsabilité : utilisation des prix.** En s'inscrivant au concours, toute personne participant au concours et sélectionnée pour un prix libère de toute responsabilité le commanditaire et l'administrateur du concours, toute entreprise, société, fiducie ou autre entité juridique contrôlée par eux ou affiliée à eux, leurs agences de publicité et de promotion, leurs employés, membres, représentants, mandataires, actionnaires, administrateurs, dirigeants, agents, représentants, parents, filiales, sociétés affiliées et apparentées, successeurs et ayants droit (collectivement, les « parties libérées ») de toute responsabilité liée à un prix ou au concours et de tout dommage résultant de l'acceptation ou de l'utilisation du prix.
19. **Limite de responsabilité : fournisseur du prix.** Toute personne sélectionnée comme gagnante d'un prix reconnaît qu'au moment de l'attribution du prix, les obligations qui y sont liées deviennent la responsabilité des fournisseurs de services et de biens liés au prix. Les inscriptions incomplètes, endommagées, illisibles ou reçues après la date de clôture du concours ne seront pas acceptées. Les parties exonérées n'assument aucune responsabilité pour les inscriptions perdues, volées, mal adressées, endommagées, illisibles ou tardives, qui, pour quelque raison que ce soit, ne sont pas reçues avant la date de clôture du concours, ou pour les erreurs d'impression, de distribution ou de production. Aucune des parties exonérées n'assume la responsabilité des problèmes ou des défaillances techniques liés à un réseau ou à des lignes téléphoniques, à des connexions réseau non disponibles, à des communications électroniques ratées, incorrectes, inexactes, incomplètes, déformées ou retardées (qu'elles soient causées par l'expéditeur ou par l'équipement ou la programmation associés au concours ou utilisés dans le cadre de celui-ci), à une erreur humaine dans le traitement des inscriptions au concours, à des systèmes informatiques en ligne ou à des serveurs, à des problèmes de logiciels informatiques, à la congestion du trafic sur Internet ou sur tout site Web, ou à toute autre erreur ou difficulté de quelque nature que ce soit, qu'elle soit humaine, mécanique, électronique, informatique, de réseau, typographique, d'impression ou autre, liée au concours, y compris, sans s'y limiter, les erreurs ou les difficultés qui

peuvent survenir dans le cadre de l'administration du concours, du traitement des inscriptions, de l'annonce de tout prix ou dans tout matériel lié au concours. Les parties exonérées n'assumeront pas non plus de responsabilité pour tout dommage causé à l'ordinateur d'un participant ou de toute autre personne ou pour toute violation de la vie privée due à l'interférence de pirates informatiques tiers résultant de la participation à ce concours.

Pour éviter tout doute, aucune des parties exonérées n'assume la responsabilité de tout dommage corporel ou matériel ou de toute perte de quelque nature que ce soit, y compris, sans s'y limiter, les dommages directs, indirects, consécutifs, accessoires ou punitifs qui peuvent être subis par l'équipement informatique d'un(e) participant(e) ou de toute autre personne résultant de la tentative d'un(e) participant(e) de participer au concours ou de télécharger toute information dans le cadre de sa participation au concours ou de l'utilisation de tout site Web. Sans limiter ce qui précède, tout ce qui se trouve sur un site Web est fourni « tel quel » sans aucune garantie d'aucune sorte, expresse ou implicite, y compris, mais sans s'y limiter, les garanties implicites de qualité marchande, d'adaptation à un usage particulier ou de non-violation. En outre, aucune des parties libérées n'assume de responsabilité pour tout autre aspect du concours.

20. **Site Web.** Le commanditaire et l'administrateur du concours ne garantissent pas que l'accès ou l'utilisation du site Web du concours ou de tout autre site Web connexe sera ininterrompu pendant la période du concours ou exempt d'erreurs.
21. **Modification du concours.** Le commanditaire se réserve le droit, à sa seule discrétion, d'annuler, de terminer, de modifier ou de suspendre ce concours, en tout ou en partie, en cas d'intervention humaine ou de survenance d'un événement susceptible d'altérer ou d'affecter l'administration, la sécurité, l'impartialité ou le déroulement du concours tel que prévu dans le présent règlement.
22. **Fin de l'inscription au concours.** Dans le cas où l'inscription au concours doit prendre fin, en tout ou en partie, avant la date de clôture prévue dans le présent règlement, le commanditaire peut, à sa seule discrétion, procéder au tirage au sort parmi les inscriptions dûment enregistrées pendant la période du concours ou, selon le cas, jusqu'à la date de l'événement mettant fin à l'inscription au concours.
23. **Limite de prix.** En aucun cas, le commanditaire ne sera tenu d'attribuer plus de prix que ce qui est indiqué dans le présent règlement ou d'attribuer le prix autrement qu'en conformité avec le présent règlement.

24. **Autorisation.** En participant à ce concours, toute personne sélectionnée comme gagnante d'un prix autorise le commanditaire et ses représentants à utiliser, si nécessaire, son nom, sa photo, sa représentation, sa voix, son lieu de résidence et/ou sa déclaration concernant le prix à des fins publicitaires, sans aucune forme de compensation.
25. **Communication avec les participants.** Aucune communication ou correspondance relative à ce concours ne sera échangée avec les participants, sauf dans les cas prévus par le présent règlement ou à l'initiative du commanditaire ou de l'administrateur du concours.
26. **Informations personnelles.** Les renseignements personnels des participants recueillis aux fins du concours ne seront utilisés que pour l'administration du concours. Aucune communication commerciale ou autre sans rapport avec le concours ne sera envoyée aux participants, sauf s'ils ont accepté de recevoir de telles communications. En participant à ce programme, chaque personne participante consent expressément à ce que le commanditaire, l'administrateur, leurs agents et/ou représentants, stockent, partagent et utilisent des informations personnelles soumises dans le but d'administrer le programme et conformément à la politique de confidentialité du commanditaire (disponible à l'adresse suivante : <https://iogo.ca/politique-de-protection-de-la-vie-privee/>).
27. **Propriété.** Les formulaires de déclaration sont la propriété du commanditaire et ne seront en aucun cas retournés aux participants sélectionnés.
28. **Identification de la participante ou du participant.** Aux termes du présent règlement du concours, le participant est la personne dont le nom apparaît sur la soumission et c'est à cette personne que le prix sera remis si elle est sélectionnée et déclarée gagnante.

**Décision du commanditaire.** Toute décision du commanditaire ou de ses représentants concernant ce concours est finale et sans appel.

29. **Inapplicabilité.** Si une section du règlement du concours est déclarée ou jugée illégale, inapplicable ou invalide par un tribunal compétent, cette section sera considérée comme invalide, mais toutes les sections non affectées seront appliquées dans les limites de la loi.

**A. Le règlement officiel prévaut**

En cas de conflit entre le règlement officiel et toute instruction ou interprétation du présent règlement officiel donnée par un employé du commanditaire concernant le concours, le présent règlement prévaudra. En cas de divergence ou d'incohérence entre les conditions du présent règlement officiel et les divulgations ou autres déclarations contenues dans tout matériel lié au concours, y compris, mais sans s'y limiter, le formulaire

d'inscription, le point de vente, la publicité imprimée ou en ligne, les conditions du présent règlement officiel prévaudront.

## **B. Indemnisation**

En soumettant une inscription à ce concours, chaque personne participante confirme qu'elle comprend et respecte le présent règlement officiel. Par la présente, chaque personne participante dégage les parties exonérées de toute responsabilité en cas de blessures, de pertes ou de dommages de toute nature subis par la personne participante ou toute autre personne, y compris les blessures corporelles, le décès ou les dommages matériels, résultant en tout ou en partie, directement ou indirectement, de l'acceptation, de la possession, de l'utilisation ou de la mauvaise utilisation d'un prix, de la participation au concours, de toute violation du règlement officiel ou de toute activité liée au prix, y compris, mais sans s'y limiter, les virus informatiques avec lesquels la personne participante ou les membres de sa famille pourraient entrer en contact dans le cadre de leur participation au concours. La personne participante accepte d'indemniser entièrement les parties exonérées de toute réclamation de tiers liée au concours, sans aucune limitation, quelle qu'elle soit. Les personnes participantes renoncent à tout droit à toute réclamation découlant de ou liée à une ambiguïté dans le présent règlement officiel ou dans les conditions d'utilisation des plateformes mentionnées précédemment (le cas échéant).

**iÖGO est une marque déposée appartenant ou utilisée sous licence par Aliments Ultima inc., Toronto, ON, M9C 5J1. ©2021 Aliments Ultima inc. Tous droits réservés.**

**LES PERSONNES PARTICIPANT AU CONCOURS RECONNAISSENT AVOIR LU ET ACCEPTÉ LE PRÉSENT RÈGLEMENT ET S'ENGAGENT À LE RESPECTER.**